

---

HELSINKI – Réunion du GAC avec la GNSO  
Mercredi 29 juin 2016 – 09h30 à 10h30 EEST  
ICANN56 | Helsinki, Finlande

OLGA CAVALLI : Bonjour à tous. Je vous prie de bien vouloir prendre place pour commencer cette séance de cette matinée.

Bonjour tout le monde, c'est notre réunion avec la GNSO. Nous souhaitons la bienvenue à nos collègues de la GNSO.

L'idée de cette réunion qui va durer une heure c'est de passer en revue les décisions du comité du GAC de Marrakech, voir les différences entre le GAC et la GNSO en matière de politique.

Bienvenus à notre réunion. Vous avez la parole.

Nous sommes ravis de vous avoir ici. Bienvenus.

JAMES BLADEL : Merci Olga. Merci aux membres du GAC. Bienvenus à cette nouvelle réunion, avec ce nouveau format de politique. Je sais que nous devons nous adapter un petit peu à ce nouveau format de travail. Si vous le voulez bien, nous pourrions peut être nous présenter. Pour ceux qui ne me connaissent pas je suis James

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

Bladel, président de la GNSO. Nous pouvons commencer de ce côté de la table si vous êtes d'accord.

GEMA CAMPILLOS : Bonjour à tous. Je m'appelle Gema Campillos, je représente l'Espagne au sein du GAC et je suis vice-présidente du GAC.

JONATHAN ROBINSON : Bonjour, je suis Jonathan Robinson, je suis co-président du groupe de consultation GAC-GNSO.

MANAL ISMAIL : Bonjour, Manal Ismail. Je suis représentante de l'Egypte au sein du GAC et je suis co-présidente du groupe de consultation GAC-GNSO.

HEATHER FORREST : Bonjour. Heather Forrest. Je suis vice présidente de la GNSO et je représente la chambre des parties non contractantes.

MASON COLE : Je m'appelle Mason Cole, je suis liaison de la GNSO auprès du GAC.

---

HENRI KASSEN : Bonjour, Henri Kassen. Je suis vice-président.

WANAWIT AHKUPUTRA : Wanawit, je suis vice-président du groupe.

DONNA AUSTIN : Donna Austin, vice-présidente du conseil de la GNSO.

JAMES BLADEL : Nous avons également d'autres représentants et d'autres conseillers de la GNSO parmi le public et je les encourage à participer aux discussions qui auront lieu pendant cette séance.

S'il n'y a pas d'objections, nous pouvons passer directement à notre ordre du jour. Nous avons une diapo sur l'écran. Nous voulons aborder la question de l'état de situation des différents PDP qui sont en cours au sein de la GNSO. Certaines de ces activités ont été identifiées comme étant intéressantes pour les membres du GAC.

Nous pouvons donc commencer à parler.

Les PDP les plus importants qui sont en cours sont celui sur les procédures pour des séries ultérieures de gTLD où nous essayons d'identifier les processus nécessaires pour la mise en place d'une nouvelle série de candidatures pour les nouveaux gTLD. Nous avons les données, le service d'annuaire de données

---

d'enregistrement ou nouveaux WHOIS, RDS. Ce travail vise à examiner le WHOIS tel qu'il est aujourd'hui, identifier les besoins en matière de WHOIS et faire des recommandations pour savoir si des améliorations sont nécessaires.

Ensuite, le troisième, c'est la révision, la revue de tous les mécanismes de protection de droits dans les gTLD. Ce qui inclut également les mécanismes qui ont été créés pour la série 2012, à savoir la suspension uniforme rapide. Et d'autres procédures concernant les intérêts d'engagement public. Et cela inclut également d'autres mécanismes comme l'UDRP.

J'aimerais, en ce qui concerne ce PDP, dire que c'est un sujet très important. Ce sera un travail très important avec des centaines de participants dans le PDP. Donc, il pourrait s'agir d'un PDP qui pourrait s'étendre sur des années et qui pourrait comporter plusieurs phases ou étapes.

Bien entendu, nous encourageons la communauté à y participer parce que c'est un travail très important. Comme je vous le disais, nous avons des processus au sein de la GNSO mais ces processus sont ouverts à tous, y compris aux membres du GAC.

Je ne sais pas si vous voulez aborder des questions spécifiques par rapport à ces trois PDP. Il y a également le PDP sur les droits curatifs pour OIG/OING mais je pense que nous allons aborder ce dernier PDP plus tard.

---

OLGA CAVALLI :                   Merci beaucoup James. Je m'en remets aux membres du GAC.

Je pense que la question de l'initiation de nouveaux PDP est un sujet qui est déjà intéressant pour le GAC car nous avons du travail en cours par rapport à la révision des noms géographiques et d'autres questions sensibles concernant les nouveaux gTLD. Peut-être que vous pouvez nous donner davantage d'informations par rapport aux délais de ces processus.

Je ne sais pas, Manal qui est à côté de moi. Manal, si vous souhaitez prendre la parole ?

JAMES BLADEL :                   Ces PDP commencent à peine. Je pense qu'il y aura deux séances à Helsinki. Si vous regardez la diapo qui est sur l'écran, vous pouvez voir que nous sommes maintenant à l'étape 4 où il y a la formation d'un groupe de travail sur les politiques. Voilà.

Et cela indique les unités de travail qui sont en cours et qui participent à ce travail.

Quand cela est complété, nous passons à l'étape de délibération du conseil. Vous voyez que ce n'est pas le cas maintenant.

---

C'était une blague. Et ensuite on passe à la ratification du conseil d'administration et la mise en œuvre. Vous voyez les différentes étapes.

Une fois que toutes les étapes sont complétées, nous passons à l'étape de mise en œuvre.

Nous avons ici le président du groupe de travail sur les procédures pour des séries ultérieures de gTLD. Ah Manal, vous n'êtes plus la même.

Jeff, je ne sais pas si vous pouvez prendre un micro pour nous parler un petit peu de ce groupe de travail. Jeff, pouvez-vous faire un point, trois minutes, pour savoir où vous en êtes ?

JEFF NEUMAN :

Je suis Jeff Neuman, co-président du groupe sur les procédures pour des séries ultérieures de gTLD.

Comme nous l'avons dit hier dans notre présentation, il existe un plan de travail en vigueur. L'idée est de pouvoir aboutir à un rapport préliminaire l'année prochaine et de pouvoir le finir à la fin de l'année 2017.

Il y a d'autres revues qui sont en cours mais ce groupe de travail se concentre notamment sur les résultats des autres groupes et examinent ces résultats des autres groupes de manière très

---

précise pour les inclure dans notre travail. Nous tenons compte des résultats du groupe de travail CCT, du groupe qui travaille sur les noms géographiques - je vais dire probablement un mauvais acronyme - je ne trouve pas le bon acronyme. En tout cas le groupe de travail qui travaille sur les noms de territoire des pays. Ensuite, les résultats du travail du groupe qui est chargé des mécanismes de protection des droits. Et, il faut donc que l'on tienne compte des résultats de ces groupes avant d'arriver à finaliser notre travail.

Nous sommes tout à fait conscient de tout ce qui est en cours et nous espérons pouvoir finir notre rapport fin 2017 - début 2018.

JAMES BLADEL :

Merci Jeff.

Est-ce que Phil, vous pourriez faire un petit point sur les mécanismes de protection des droits ?

PHILIP CORWIN :

Je suis conseiller de la GNSO, j'appartiens aux parties prenantes commerciales. Je voulais donc vous parler de ce groupe de travail sur la révision de tous les mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD. Nous sommes 3 co-présidents, nous coordonnons le travail avec le groupe de Jeff pour des séries ultérieures de gTLD.

---

Nous avons entamés nos discussions dans une séance au mois de mars. Nous aurons des réunions demain. Nous avons un plan de travail en deux étapes.

Première étape, nous avons une vision de tous les mécanismes de droits créés pour le programme des nouveaux gTLD. Nous avons commencé avec la révision des processus de règlement de litiges après délégation. Cela n'avait pas été fait auparavant, voir quelles sont les difficultés auxquelles nous avons été confrontée, voir quels sont les problèmes réels.

Ensuite, nous allons réviser la question de la centrale d'échange d'informations sur les marques, voir l'enregistrement prioritaire, les revendications de marques et le processus de suspension rapide uniforme. L'idée est de pouvoir arriver à un rapport vers la mi 2017 et produire des recommandations de la première étape en 2017.

Ensuite, nous commençons avec la deuxième phase qui va donc se pencher sur la suspension rapide uniforme. Nous devons encore établir des délais. Nous savons que ça peut prendre du temps. Maintenant, je vais vous parler d'un autre groupe. Un groupe de travail sur la protection des droits des OIG et des OING que je co-préside également avec la personne qui est à côté de moi.

---

Nous avons commencé donc cet exercice il y a 3 ans, à partir de la réunion de Buenos Aires. Nous avons fait des progrès mais nous avons été confrontés à la question de savoir quelle était la portée de notre travail car il n'y avait pas suffisamment d'expertise dans ce domaine dans notre groupe donc nous avons fait appel à l'ICANN pour recevoir un financement, nous avons élaboré un rapport de 32 pages très juridiques.

Grace à l'aide d'un expert américain de l'université de Washington, nous avons eu une séance du groupe hier soir avec beaucoup de participation. Une participation de la Banque mondiale également. Nous avons eu des discussions avec le président et les vice-présidents du GAC. Donc nous allons avancer maintenant que nous avons le conseil juridique qu'il nous fallait pour pouvoir établir un rapport final avant la fin de l'année. Je dirais que cela va faciliter notre travail si nous pouvons avoir avant la rédaction de notre rapport final la conclusion des discussions entre le GAC et le Conseil d'administration concernant les mesures de protection préventives des ONG et des OING. Je ne suis pas en train de soutenir un résultat ou un autre, je dirai que ce serait intéressant de pouvoir connaître la portée de ces mesures préventives. Nous allons faire de notre mieux mais pouvoir avoir le résultat de ces discussions serait très utile pour pouvoir finaliser le travail que nous faisons.

---

Je vais m'arrêter là. J'espère que j'ai été suffisamment informatif et je suis prêt à répondre à vos questions.

JAMES BLADEL : Merci Phil. Merci de cette mise à jour. Je ne sais pas si nous avons des gens qui travaillent sur le 4ème point : le service d'annuaire de données d'enregistrement. Chuck, vous pouvez vous approcher du micro pour nous parler de cela ?

CHUCK GOMES : Je suis président du PDP du service d'annuaire de données d'enregistrement gTLD de nouvelle génération comme les membres du GAC le savent. Nous avons eu une séance intercommunautaire lundi après-midi et nous avons eu une autre réunion de notre groupe hier matin. Je vais commencer par vous remercier, remercier les membres du GAC qui ont participé à cette séance du GAC communautaire et à tous ceux qui travaillent avec nous au sein de ce groupe de travail. Les trois vice-présidents, les gens de l'ICANN, nous ont beaucoup aidé dans notre travail et nous en sommes reconnaissants.

Nous avons un plan de travail approuvé en ce moment. Nous finalisons une liste de critères possibles, d'exigences possibles. Nous savons que le GAC va répondre à cette proposition dans quelques semaines. Nous essayons de nous préparer pour nos

---

délibérations sur ces critères ou ces exigences. Cela prendra du temps. Vous connaissez tous le WHOIS. Nous avons parlé du WHOIS, nous parlons du WHOIS depuis une quinzaine d'années au sein de la GNSO mais, ce qui est intéressant c'est que nous avons obtenu une grande participation de la communauté, y compris du GAC. Nous allons donc essayer de faire des progrès maintenant. Je sais que vous aimez connaître les délais mais cela nous prendra du temps car c'est une question assez controversée. Or, la participation continue du GAC est très appréciée, nous avons eu deux échanges. Le GAC nous a donné une réponse à nos questions. Ensuite nous avons eu une autre réponse que nous allons recevoir dans quelques semaines. Et nous allons lancer une troisième demande d'informations. Nous avons maintenant une liaison avec le GAC et cela va nous permettre de rester en contact permanent.

JAMES BLADEL :

Merci Chuck. Vous voyez, il y a la question des critères et des exigences. Cela sera suivi par l'agent de liaison entre le GAC et ce groupe de travail mais de manière générale, ce que nous voulons, ce dont nous avons besoin désespérément, c'est que le GAC participe au travail de ces PDP. Cela va nous aider à améliorer la qualité des résultats, cela va améliorer l'intégrité du processus et de manière générale va accélérer le développement et l'adoption des nouvelles mesures. Si vous

---

avez des questions par rapport à comment vous pouvez vous impliquer, je vous invite à les poser et nous vous encourageons donc à poser vos questions et à participer.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Bonjour à tous. Nous essayons de faire de notre mieux pour augmenter la participation du GAC aux différents PDP. Nous essayons de dresser une liste pour savoir qui va où, qui participe dans quel groupe. Cela a été un petit peu retardé à cause du travail que l'on a tous fait pour faire progresser la transition. Mais nous avons toujours cela à l'esprit, rassurez-vous. Merci.

JAMES BLADEL : Y-a-t-il des commentaires ou des questions des membres du GAC ou des participants, ou des gens de la GNSO ? Peut-être qu'il est trop tôt encore dans la matinée.

ROYAUME-UNI : Merci beaucoup, merci d'être parmi nous. J'ai une question : d'après ce que je sais, excusez-moi si je me trompe. Je voulais parler des délais pour la révision des mécanismes de protection de droits et je voudrai savoir quand est-ce que nous pourrons participer aux consultations avec les agences de protection des droits de propriété intellectuelle. Et pour parler aussi des centre

---

d'informations sur les marques, je voulais savoir quand est-ce que nous pourrions participer à cela.

JAMES BLADEL : Phil, est-ce que vous êtes là ? Est-ce que vous pouvez répondre au représentant du Royaume-Uni ?

PHILIP CORWIN : Oui, bien sûr. Est-ce que vous pourriez me résumer la question ?

JAMES BLADEL : Je pense que la question était de savoir quelle serait la date ou la période à laquelle le GAC pourrait faire ses commentaires sur les mécanismes de protection des droits.

PHILIP CORWIN : Comme j'ai dit, il y a deux étapes. La première étape va se pencher sur les mécanismes de protection des nouveaux gTLD. Nous avons commencé il y a peu de temps. Ensuite, l'étape suivante sera le centre d'échange d'informations sur les marques et ensuite nous allons nous pencher sur les revendications de marques et la période de pré-enregistrement. Et, ensuite, nous allons conclure avec la suspension rapide uniforme. Cela va nous amener à la moitié de l'année 2017 donc il y aura plein de temps pour que le GAC puisse participer. Il y

---

aura donc un premier rapport puis un deuxième rapport que nous souhaitons établir pour la fin 2017. Voilà un petit peu les délais. Le travail ne fait que commencer donc vous aurez plein de temps pour pouvoir participer.

HEATHER FORREST : Merci James. En tant que membre des deux PDP, je dirais qu'hier, lors de notre discussion initiale sur le groupe de travail sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, nous avons discuté de cela pour essayer de nous assurer que nous accueillons les membres du GAC à participer à ces 2 PDP. Il serait vraiment très utile d'avoir votre collaboration dans ces initiatives et d'utiliser ce travail en tant qu'occasion pour pouvoir savoir ce que vous en pensez. Je vous invite donc à participer à ces deux PDP et je noterai pour les gens du groupe de travail sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD, au nom de Jeff, que ce groupe de travail se réunira immédiatement après cette séance et après la pause déjeuner d'aujourd'hui.

JAMES BLADEL : L'Espagne.

---

ESPAGNE :

Merci. Au sujet de ce groupe de travail sur les mécanismes de protection des droits, j'ai lu le résumé informatif qui a été préparé pour nous et je vois là-dessus que la charte du groupe de travail vise à aborder différentes questions d'importance pour le GAC. Je souhaiterais que l'on me confirme si c'est le cas, si c'est effectivement le but de ce groupe de travail et je cite ici ce que je lis sur la charte. Nos droits de liberté d'expression en tant que titulaires de noms d'enregistrement, de noms non commerciaux sont-ils protégés de manière appropriée ? Est-ce que les noms de famille et les noms géographiques sont protégés de manière appropriée pour être disponibles pour leur utilisation en vertu des lois nationales ? Il faudrait examiner la protection de noms de pays et des indications géographiques et généralement des indications de sources dans le cadre des protections des droits. Est-ce que le groupe de travail va s'occuper de ces questions dans le cadre de la piste de travail n°2 ou dans l'étape 2 comme vous l'appellez ?

JAMES BLADEL :

Merci. Je pense que ces questions seront répondues à partir des contributions du GAC au travail de ce groupe de travail mais je donnerai la parole à Phil pour savoir si la charte définit particulièrement cela dans la portée de ses travaux.

---

PHILIP CORWIN : Oui. Vous avez la charte disponible en ligne et nous avons joint à cette charte une liste de questions non exclusives qui ont déjà été soulevées par la communauté pour chacun de ces mécanismes de protection des droits. Mais cette liste n'est pas exhaustive, ce n'est pas une liste définitive et nous nous attendons à recevoir davantage de questions de la part des membres du groupe de travail et de la part des membres de la communauté également à mesure que nous avancerons avec nos travaux.

Dans certains cas, les questions pourraient porter sur la question de savoir si les questions sont posées dans le cadre de la portée de nos travaux et dans la portée de notre charte mais, en ce qui concerne les mécanismes de protection des droits, nous nous attendons à réévaluer la charte avant de lancer l'étape numéro 2 en début 2018. Il faudra donc par conséquent évaluer la légitimité de ces travaux et définir la portée de nos travaux pour voir si nous considérons ou nous envisageons de considérer la question ou pas. Les questions que vous soulevez seront sans doute dans la portée, j'espère. Et si elles sont soulevées par les membres de la communauté et les membres du GAC, nous les prendrons au sérieux bien sûr.

JAMES BLADEL : Merci. Maintenant je donne la parole à Donna.

DONNA AUSTIN :

Merci James. J'ai une question pour le GAC concernant la participation au groupe de travail du PDP. Il me semble que la GNSO sait parfaitement que les gouvernements individuels ne peuvent pas parler au nom du GAC et que le GAC essaiera de contribuer au PDP en tant que groupe. Ma question est s'il est faisable ou possible, ou s'il serait envisageable pour les membres du GAC de participer au PDP en tant que représentant de leur propre gouvernement. De par le passé nous avons eu des membres du GAC qui participaient au sein de différents groupes de travail à titre individuel et non pas en tant que membres du GAC et cela m'intéresse. Je voudrai savoir quel est le cas ici. Il serait utile au moment d'évaluer certaines de ces questions, surtout par rapport au WHOIS, il serait utile de comprendre les différences au niveau des lois nationales qui pourraient avoir un impact sur certaines de nos discussions. Je comprends qu'il pourrait être difficile pour le GAC d'arriver à une position, un avis consolidé là-dessus parce que chaque pays, individuellement, a ses propres lois. Donc, c'est ça ma question, je comprends les défis auxquels le GAC doit faire face pour participer au PDP mais je voudrais savoir s'il y a des intérêts ou des discussions que vous avez au sein du groupe concernant les lois des gouvernements individuels et s'ils pourraient participer au groupe de travail du PDP à titre individuel.

---

THOMAS SCHNEIDER :       Merci Donna. Je pense qu'il n'y aura pas de représentation formelle du GAC parce que ce n'est probablement pas possible hormis certains cas exceptionnel. Donc j'espère qu'on aura plus de gouvernements individuels qui participeront pour montrer la diversité de cas que nous avons en matière juridique parmi les différents pays. Mais il faut voir combien de pays vont participer à chaque PDP et cela va dépendre également de la charge de travail et nous allons discuter de cela demain. Mais nous allons sans doutes discuter de la question et il est toujours possible de communiquer les faits pour que chacun tire ses propres conclusions. Une fois que vous aurez conclu vos travaux sur le PDP nous allons conseiller le conseil d'administration, c'est à dire que nous voudrions participer dès que possible pour suivre les discussions et trouver la bonne manière de le faire. Mais, oui, il faudrait que l'on communique autant que possible. Merci.

L'Iran.

IRAN :

Bonjour.

Je pense que votre question devrait être plutôt un encouragement, pas tellement une exigence. La participation est très bien et ce serait mieux d'encourager davantage de

---

participation plutôt que de dire que si vous participez vous parlez au nom de votre propre gouvernement. C'est vrai qu'il est possible de parler en tant que représentant mais dès fois les personnes veulent participer à titre individuel pour contribuer à un processus. Donc on devrait peut-être évaluer ce contexte là.

JAMES BLADEL : Nous avons Petter et nous devrions peut-être passer au point suivant après cela.

PETTER RINDFORTH : Oui, c'est une note pratique. Il est possible de participer en tant qu'observateur. On aura donc des mises à jour habituelles du travail du groupe de travail qui nous permettront de nous joindre en tant que membres ordinaires ou de contacter le groupe de travail avec des questions spécifiques en tant qu'observateurs. Donc c'est la manière spécifique de procéder.

JAMES BLADEL : Merci. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI : Je voulais expliquer une autre méthodologie et c'est le fait que le groupe de travail du GAC sur la protection des droits et des lois internationales s'occupe de différents processus pour faire

---

appel à des bénévoles qui participent à nos PDP. Par exemple, en ce qui concerne les PDP de services d'annuaires et données d'enregistrement, nous visons à inviter des représentants du groupe de travail qui participent et qui fassent des rapports et des extraits. C'est la méthodologie que nous avons adoptée.

JAMES BLADEL :

Merci. C'est un bon exemple.

Nous voilà déjà à la moitié de cette réunion et c'est bien que vous ayez tant d'intérêt pour cette question, cela montre que vous êtes très intéressés, que vous voulez participer, que vous tenez à contribuer.

Je noterai cependant qu'au delà des PDP actifs, nous avons des PDP qui n'ont pas été approuvés pour l'instant et nous passerons ensuite à l'étape de la mise en œuvre. Nous ne pouvons pas considérer tout cela en ce moment mais nous voudrions que vous sachiez qu'il y a des processus qui suivent l'adoption d'un PDP.

Voyons ici un peu le contexte. Je pense qu'on a déjà discuté de cela. Ces informations ont été expliquées. Donnez moi un instant pour défiler un peu. Voilà.

Mason, allez-y.

---

MASON COLE : Je voudrais partager la présentation avec les membres du GAC donc je la renverrai au secrétariat du GAC pour qu'il fasse la diffusion de cette présentation.

JAMES BLADEL : Merci Mason.

Attendez que je cherche un peu.

Nous allons passer au groupe de consultation qui était un autre point dans notre ordre du jour. Nous avons deux membres de ce groupe ici, Jonathan Robinson et Manal Ismail.

Donc, Jonathan, je vous donne la parole.

JONATHAN ROBINSON : Merci James. Nous allons vous donner une mise à jour rapide. Nous avons trois diapos dont la première parle de l'état actuel et qui constitue une aide mémoire d'où l'on vient.

A l'origine, cette initiative a surgi au sein de la GNSO mais tenait compte également des recommandations des deux équipes de révision de la transparence et de la responsabilité sur les activités du GAC dans le cadre des activités d'élaboration de la politique de la GNSO. Donc le but était de considérer, de renforcer la manière dont nous participions à ces activités.

---

Nous travaillons dessus depuis deux années à peu près sachant qu'au début, je pense que c'était en 2012. On n'avait même pas de réunion et moi, à titre personnel, je dirai que cette réunion est très encourageante étant donné qu'on est maintenant impliqué avec cet effort collectif des processus d'élaboration des politiques.

Nous avons donc créé le groupe de consultation et nous avons commencé à travailler comme vous voyez dans la puce numéro 2, nous avons divisé nos travaux en deux pistes d'activité. Nous avons travaillé de manière collaborative et nous avons participé au processus d'élaboration de politique du GAC dès le début.

Nous avons déjà publié différents documents qui montrent les résultats, ce qui montre que l'on a été très productifs. On est passé de l'étape d'avoir un agent de liaison provisoire à un agent de liaison permanent auprès du GAC. C'était Mason Cole qui a été élu et vous le connaissez bien sûr.

Mais le but d'avoir Mason en tant qu'agent de liaison, d'avoir des mises à jour et des informations et des connaissances régulières au sujet du travail lié au PDP pour pouvoir participer plus facilement au PDP ou, au moment pertinent, aux PDP qui sont d'intérêt pour le GAC.

En même temps, parmi la définition de la portée des sujets, nous avons mis en œuvre un mécanisme d'aperçu qui vous permet

---

d'avoir une idée rapide des activités du PDP et de ce qu'il se passe à l'heure actuelle dans le PDP. Il s'agit de résumés d'une page qui sont publiés sur une base mensuelle pour que tout le monde puisse rester au courant.

Et puis nous avons des appels des dirigeants du GAC et de la GNSO qui sont des appels conjoints qui se tiennent en fonction des besoins et vous pourriez voir en particulier les bénéfices de cette collaboration. Nous avons prévu et structuré ces mécanismes pour structurer les informations de manière particulièrement pertinente et opportune pour les groupes.

Cela devrait vous donner une idée rapide d'où on vient et du type de travail que nous avons fait et des résultats auquel nous sommes parvenus à ce jour. Je donnerai la parole à Manal.

MANAL ISMAIL :

Merci Jonathan.

On passe maintenant à la diapo suivante. Il nous semblait que, vu où on en est, il était un bon moment pour faire un sondage qui nous permette d'obtenir des contributions au sujet des expériences du mécanismes d'examen rapide et pour obtenir des suggestions et des idées de différentes questions de participation du GAC à des étapes ultérieures du PDP.

---

Nous avons reçu 30 réponses à ce sondage, 13 du GAC et 17 de la GNSO. Et nous sommes très reconnaissants envers toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre à ce sondage, à cette enquête, pour nous faire parvenir leurs commentaires.

Certaines questions n'ont pas été répondues par certains participants mais il nous semble que ce retour d'information était de toute façon très utile.

Au sujet du mécanisme d'examen rapide, pour que vous compreniez un peu les résultats, vous pourrez trouver les résultats de cette enquête en ligne.

Plus de 60% des personnes qui ont répondu à l'enquête se sont mises d'accord sur le fait que le mécanisme d'examen rapide a beaucoup contribué à la participation précoce du GAC. Et certaines personnes qui ont répondu à l'enquête étaient intéressées par davantage d'occasions de participation à des étapes ultérieures du PDP. C'est ce qu'ils ont manifesté.

On se concentrait au début sur la question de la définition de la portée et sur les premières étapes du PDP. Le groupe de consultation doit passer en revue les résultats de l'enquête et les intégrer à nos prochaines étapes pour refléter les résultats de cette enquête. Comme je viens de le dire, l'enquête et les résultats de cette enquête sont publiés en ligne. Si vous voulez avoir une idée plus claire des réponses, vous pouvez y accéder.

---

Et Jonathan, je vous redonne la parole pour présenter les étapes suivantes.

JONATHAN ROBINSON : Merci Manal.

Nous voilà donc à la dernière des trois diapos. Le groupe de consultation se réunira encore une fois immédiatement brièvement à la fin de cette réunion à Helsinki. Et nous voyons en ce moment que le but de cette réunion est de compléter nos travaux avant la prochaine réunion de l'ICANN à Hyderabad. Et nous viserons à présenter les résultats des travaux du groupe à la GNSO et au GAC avant cette date. Nous espérons que vous serez d'accord avec nous qui sentons que nous avons fait beaucoup de progrès. Nous voudrions continuer à agir de la sorte et bien sûr, dans l'avenir, si besoin de créer un groupe similaire, ce n'est pas interdit.

Nous nous attendons à ce que le groupe de travail ATRT3, qui sera formé quand le moment sera venu et qui fera son travail, évaluera l'efficacité du travail de ce groupe. Il y aura sans doute des nouvelles recommandations mais j'espère qu'ils pourront reconnaître que la situation se sera améliorée et que nous aurons complété au moins une partie des recommandations ou des demandes des résultats des autres groupes ATRT.

---

Voilà tout de notre côté. J'espère que cette mise à jour aura été utile et intéressante. Manal.

MANAL ISMAIL : C'est juste pour ajouter quelque chose sur le dernier point. Pour ceux qui ne comprennent pas pourquoi on parle d'ATRT dans ce contexte, j'explique que cette participation précoce du GAC dans le cadre du PDP de la GNSO était une recommandation de l'ATRT1 et le groupe de consultation a été créé à partir de l'équipe ATRT2. C'est pourquoi, comme Jonathan le disait, nous nous attendons à ce que l'ATRT3 passera en revue nos accomplissements. Merci.

JONATHAN ROBINSON : Merci Manal. Cela conclut notre mise à jour et je redonne la parole à nos présidents.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Manal et Jonathan. Il me semble que le groupe de consultation conjoint du GAC et de la GNSO a fait des contributions considérables pour pouvoir raccourcir le fossé au niveau de l'engagement précoce et que ce mécanisme d'examen rapide est fort utile. Et le défi, cependant, est toujours le fait que les structures dépendent des ressources que nous avons et, comme vous dites, nous devons attendre la fin de votre

---

présentation pour voir quels sont les processus que nous pouvons utiliser. Vous avez suffisamment de structures et de processus en ce moment et il n'est pas nécessaire de développer ou de créer de nouvelles structures pour l'instant. Il faut tout simplement s'assurer que ces processus soient utilisés pour communiquer et pour faire des échanges. Et il faudra également que nous nous concentrons sur l'utilisation de nos ressources au sein du GAC pour utiliser ces ressources et pour que, dans l'avenir, si l'on identifie un autre fossé, l'on puisse vous demander de collaborer avec nous pour réactiver le groupe et pour reprendre ces travaux. Mais je pense que vous avez créé les structures nécessaires et que nous pourrions les utiliser.

Y-a-t-il des commentaires ou des remarques concernant les groupe de consultation et ses travaux ?

Bien. Il me semble que ce silence est un remerciement.

L'Inde.

INDE :

Merci Monsieur le Président. Je commencerai par remercier le travail de la GNSO. Nous tenons à remercier le fait que la GNSA ait révisé le communiqué de Marrakech.

---

Ce qui nous intéresse particulièrement est la question des langues locales dans le PDP du groupe sur les procédures pour des séries ultérieures de gTLD.

Vous avez fait allusion au fait que les registres et les bureaux d'enregistrement devraient se centrer sur la question du soutien aux langues locales et aux IDN.

En Inde nous avons un grand défi à relever parce que nous essayons de connecter des utilisateurs de 15 langues différentes qui n'utilisent pas les caractères latins. Je pense qu'il y a peut-être d'autres pays dans cette salle qui communiquent en d'autres scripts non latins aussi.

Je veux dire que ce défi que nous avons devant nous est de pouvoir intégrer les utilisateurs à un écosystème dans lequel nous avons un soutien pour les courriers électroniques et les soutiens pour les navigateurs dans des scripts qui ne sont pas toujours les nôtres. Et l'on pourrait peut-être se concentrer sur cela à mesure que l'on avance et voir s'il y a d'autres pays intéressés par cette question pour essayer de faire des progrès et voir comment améliorer cette situation. Merci.

JAMES BLADEL :

Merci. Ce commentaire est très important. Il me semble que certains processus associés aux séries ultérieures de nouveaux

---

gTLD et aux scripts internationalisés surtout sondent la priorité et faisaient partie des séries précédentes. J'espère qu'ils seront toujours présents dans les séries ultérieure.

Concernant ce que vous dites au sujet du soutien pour les navigateurs et les courriers électroniques, il s'agit d'un défi supplémentaire lié à l'acceptation universelle comme on l'appelle. L'ICANN commence déjà à sponsoriser des groupes de travail qui s'occupent de cette question et essaye de sensibiliser les développeurs de logiciels, les systèmes de portables, les systèmes d'exploitation et pour aider à renforcer l'acceptation universelle.

Je vous encourage à rejoindre ce groupe qui n'est pas nécessairement une structure formelle de l'ICANN mais qui se réunit de manière régulière en parallèle avec les réunions de l'ICANN pour adresser ces questions spécifiquement parce que, comme vous dites, cela constitue une barrière pour l'adoption de ces systèmes au-delà du script latin.

Y-a-t-il d'autres questions ? Je sais qu'il ne reste plus que 15 minutes et je m'excuse Thomas, je sais que j'ai trop accéléré et qu'il faudra qu'on revienne en arrière pour discuter un peu de l'échange d'avis sur les questions en instance concernant les recommandations des OIG et de la Croix Rouge.

Vous voulez présenter cela ?

---

THOMAS SCHNEIDER : Non. Je voudrais commencer par vous poser une question.

On a parlé un peu de la protection des noms des organisations internationales gouvernementales dans une discussion qui a précédé cette réunion. En ce qui concerne la Croix Rouge, il est vrai qu'il y a des similitudes bien que ce ne soit pas les mêmes protections, ce n'est pas identique parce que la protection juridique des deux est différente mais on devrait peut-être avoir un échange ici pour voir où on en est. On est tous intéressé par la possibilité de pouvoir créer des mécanismes permanents et stables qui nous donnent la clarté nécessaire.

Il y a toujours des différences au niveau des procédures applicables, au niveau des attentes de la part du conseil d'administration et vous avez rédigé une lettre adressée au Conseil d'administration donc je voudrais vous demander quel est votre avis concernant les prochaines étapes dans ce domaine et concernant l'arrivée des procédures permanentes surtout.

JAMES BLADEL : Je sais qu'il y a d'autres membres de la GNSO qui souhaiteraient intervenir par rapport à ce sujet. Ce que je peux vous dire c'est que nous avons envoyé une lettre au Conseil d'administration

---

pour répondre à des questions qui nous avaient été posées par des membres de la Croix Rouge Internationale. Nous avons traité cette question en avril lors de la réunion du conseil de la GNSO.

La difficulté est que cette question a été bloquée pendant des années et la plupart d'entre nous, la plupart des conseillers qui sommes maintenant au conseil de la GNSO n'étaient pas là quand ce PDP a été initié -

THOMAS SCHNEIDER : Mais la Croix Rouge était toujours là.

JAMES BLADEL : Oui, en 2013.

Donc il faut rattraper le temps perdu en quelques sortes, essayer de comprendre les efforts qui ont été fait et nous avons demandé des orientations au conseil d'administration pour voir quelles étaient leurs intentions, s'ils voulaient accepter nos recommandations, ou les accepter en partie, ou les refuser ? Parce que nous avons des mécanismes pour chaque scénario mais nous ne pouvons pas imaginer le résultat pour chaque scénario.

---

Donc nous avons envoyé cette lettre au conseil d'administration pour voir un petit peu s'il pouvait nous donner des orientations, pour savoir comment avancer dans ce domaine.

Je ne sais pas si les membres de la GNSO ou les gens qui sont autour de la table souhaiteraient intervenir mais nous sommes tout à fait conscients, nous sommes très intéressés à faire bouger les choses pour avoir des mesures qui soient permanentes pour remplacer les mesures temporaires qui ont été mises en place.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. C'est très utile pour le GAC. Je vois qu'il y a quelques mains qui se lèvent. J'ai l'Iran, le Royaume-Uni et l'OCDE.

IRAN : Une question très simple. Après la lettre au conseil d'administration, y-a-t-il eu un suivi ?

JAMES BLADEL : Pas encore.

---

ROYAUME-UNI :                   Merci beaucoup. Comme vous le savez, cela fait très longtemps qu'on traîne avec cela et quand on parle de la Croix Rouge, on parle d'une organisation humanitaire qui lutte contre les abus.

Nous apprécions que vous vous penchiez sur cette question. Cela est très apprécié mais est-ce que, dans cette réunion, il y a des progrès qui ont pu être accomplis par exemple pour que nous puissions faire un point avec les gens de la Croix Rouge à Genève ou au Royaume-Uni dans mon cas ?

JAMES BLADEL :                Il y a des mesures temporaires contre des abus mais Heather peut-être que vous pouvez nous en parler par rapport à cette réunion d'Helsinki.

HEATHER FORREST :        Comme vous le savez, rien ne s'est passé jusqu'à notre lettre au Conseil d'administration. Depuis notre lettre au Conseil d'administration, nous avons eu une réunion hier avec les membres du Conseil d'administration qui a bien pris en compte nos inquiétudes.

Il faut comprendre, comme l'a dit James d'ailleurs, que les personnes qui appartiennent maintenant au conseil de la GNSO n'étaient pas là au moment où les recommandations ont été faites, où ces recommandations ont été votées. Le groupe de

---

travail sur le PDP a créé des recommandations et ces recommandations ont été présentées au Conseil d'administration. Voilà où nous en sommes. Nous avons parlé avec le conseil d'administration, nous avons mis la pression sur le Conseil d'administration dans notre réunion d'hier et nous continuerons de mettre la pression.

JAMES BLADEL : OCDE.

OCDE : Merci beaucoup. Je voulais me faire l'écho des inquiétudes qui ont été manifestées par rapport à la protection des OING et le fait que cela n'est pas résolu.

En ce qui concerne le fait que les conseillers actuels n'étaient pas là au moment où le PDP a été établi, nous savons très bien cela et nous voudrions avoir une conversation avec vous pour que les choses puissent avancer un peu plus rapidement. Il y a eu des malentendus et ce que nous voulons maintenant c'est voir jusqu'à quel point les OIG seraient flexibles par rapport à certaines questions pour travailler avec nous.

Il y a un travail qui est fait dans le petit groupe depuis un moment. Il y a eu aussi une espèce de renforcement de capacités en 2014.

---

L'été dernier, il y a eu une réunion à Paris organisée par l'OCDE et ça a été un peu décevant de voir que les choses n'avançaient pas. Le Conseil d'administration attend le conseil de la GNSO, le conseil de la GNSO attend le Conseil d'administration mais, ce qu'il nous fait, c'est qu'il y ait des actions qui soient prises, des mesures qui soient prises en compte.

Je pense que dans le contexte d'un groupe plus petit ou dans des conférences téléphoniques plus informelles ou des emails ou des réunions en personne, on pourrait peut être faire avancer les choses. Merci.

JAMES BLADEL :

Merci beaucoup. J'apprécie cette proposition et je pense que nous pouvons explorer cette piste éventuelle de travail.

Nous avons une autre question. Je pense que c'est la Suisse.

SUISSE :

Merci beaucoup. Merci de ces commentaires.

Je voulais me faire l'échos également de ce qui a été dit par le Royaume-Uni et par l'OCDE. Je pense que ce sont des questions différentes mais qui sont liées, qui ont des bases juridiques communes. Comme vous le savez, nous avons à maintes reprises demandé à ce qu'il y ait une solution permanente pour

---

protéger ces organisations au même niveau. J'ai confiance dans la GNSO et dans le conseil d'administration pour qu'ils puissent arriver à une solution concernant le niveau de protection qui est assuré en ce moment de manière temporaire. Nous espérons qu'il y ait un résultat dans les meilleurs délais et que cela puisse être traité de manière différencié en fonction des bases juridiques différentes. Merci.

JAMES BLADEL : Merci. Et ensuite, Donna, vous avez la parole.

DONNA AUSTIN : Merci.

Je voulais rebondir sur quelque chose qui a été dit par l'OCDE. Quelque chose qui a été soulevé dans notre conversation avec le Conseil d'administration c'était la question des processus et c'est quelque chose par rapport à laquelle nous voulons davantage d'orientations. Nous nous sommes engagés à le faire.

Il y a eu une mauvaise communication en termes de processus et nous voulons clarifier les choses.

Le conseil de la GNSO n'a pas suffisamment d'informations par rapport à la flexibilité dont nous disposons pour prendre certaines décisions donc il faut que nous puissions clarifier les

---

processus pour que chacun sache quoi faire pour pouvoir faire avancer les choses.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. Je pense que Donna a soulevé un point très important. Il y a eu très certainement un petit peu comme dans le foot : tout le monde met des coups de pied au ballon mais personne ne va droit au but. Il y a eu donc des recommandations, il y a eu la GNSO qui attend que le Conseil d'administration prenne une décision.

Ce n'est pas important pour nous de savoir comment vous arrivez à la solution, nous voulons que cette solution soit mise en place.

Parfois, c'est bien d'avoir de nouveaux arrivants pour que les choses avancent en termes de processus et autres. Donc, comme vous le savez, il y a eu des retards très importants dans ce que l'on a appelé le petit groupe qui travaillait sur cette question et nous espérons pouvoir trouver une solution pratique. Bien sûr, on a tous consacré beaucoup de temps à la transition et cela nous a éloigné un petit peu de cette question mais toutes ces excuses, maintenant, ne peuvent plus être utilisées. Le moment est venu de se pencher sur cette question, de faire avancer les choses en abordant tous les problèmes qui peuvent exister en matière de processus. Merci beaucoup.

---

Nous avons encore quelques minutes ? Je pense que ce serait bien que Mark, peut-être, Mark Carvell prenne la parole ?

MARK CARVELL : Je voulais soulever un autre point, par rapport à une autre question. Est-ce que j'ai le droit.

THOMAS SCHNEIDER : Très bien, allez-y.

MARK CARVELL : Merci beaucoup.

Je voulais parler du rapport présenté par la fondation Internet Watch Fondation par rapport au fait de bloquer les images pédopornographiques d'enfants en ligne. Cette fondation a pris des mesures par rapport aux 436 nouveaux domaines gTLD qui avaient été enregistrés avec cet objectif.

Ma question est la suivante : est-ce que la GNSO est au courant de ce rapport ? Est-ce qu'il y a des mesures à prendre par rapport à cela ?

JAMES BLADEL : Non, je ne suis pas au courant de ce rapport. Je parle à titre personnel. Je sais qu'il y a des sociétés qui sont en contact avec

---

cette fondation par rapport à cette question mais je ne pense pas, de notre part, qu'il y ait eu ou qu'il y ait des actions. Je voudrais connaître ce rapport mais c'est la première fois que j'en entend parler. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup Mark d'avoir soulevé cette question qui est extrêmement importante. Je pense que nous devrions tous se pencher là-dessus.

Je vais consacrer deux minutes avant la pause café à une question que je veux poser à James. Je sais que la GNSO examine ses processus internes et analyse dans quelles mesures ils sont adaptés à cette nouvelle participation dans la communauté habilitée. Je sais que nous en reparlerons dans une autre séance sur la transition et les principes relationnels mais, James, vous pourriez peut-être nous raconter comment vous vous y prenez pour cet examen sur vos processus. Pour avoir vos idées.

JAMES BLADEL : Oui, bien sûr, nous avons un effort en cours en ce moment. Nous avons une motion pour considérer cette motion dans notre réunion demain. Entre maintenant et notre réunion en juillet, nous allons créer un groupe, une équipe, qui va travailler sur

---

cette question. Nous avons une analyse qui a été préparée par le personnel de l'ICANN et qui sera notre point de départ pour commencer les discussions afin de comprendre exactement quels sont les mécanismes ou quels sont les aspects de la communauté habilitée auxquels nous pouvons nous adapter et pour lesquels nous sommes préparés ou non.

Une question sur laquelle nous travaillons encore et sur laquelle nous allons parler demain est la question de savoir s'il y a une certaine urgence par rapport à certains sujets s'il y a des aspects qui doivent être mis en œuvre avant la transition ou au moment de la transition mais tout cela est ouvert à la discussion encore. Cet exercice ne vient que de commencer.

Nous démarrons le processus, il est encore trop tôt, mais je suis encouragé par la discussion qui a été faite jusqu'à présent.

THOMAS SCHNEIDER : Merci. J'ai vu certains documents, je ne sais pas si ces documents ont été partagés avec tout le GAC mais il y a des aspects très intéressants et donc je demanderai au secrétariat de partager cela avec tout le monde. Merci de nous tenir au courant par rapport à votre travail parce que ça pourrait être très utile pour nous.

---

Est-ce qu'il y a des questions encore ? Des commentaires de la part du public ? Des membres du GAC ? Avant la pause café ? Je vois que ce n'est pas le cas alors merci beaucoup de cette discussion, de cet échange qui a été très utile. Et j'espère que nous allons continuer ces échanges sur d'autres sujets. Merci beaucoup.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**